

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82.077

Objet

ALIMENTATION EN EAU
POTABLE
PROJET DE RENFORCEMENT
DE LA CONDUITE EN PROVE-
NANCE DE CHENAC
Dossier de financement

DATE DE CONVOCATION

9 Avril 1982

DATE D'AFFICHAGE

9 Avril 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 21
Nombre de votants 24

UNANIMITE

Pour
Contre
Abstentions

MAIRIE DE ROYAN
RECU LE
29. AVR. 1982
No 2133

4

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROYAN

28. AVR 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt deux

le seize avril à dix heures huit heures
trente
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD, BOUTET,
MM. BUJARD, BOUCHET, DUFOUR
MM. PAPEAU, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, BOISARD, GUICHAOUA,
MM. BROTREAU, DUFEIL, BERLAND, CABAL, PELLETIER, TAP, Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. le MAIRE
BOULAN par M. BROTREAU
MAURELLET par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD

Excusé : M. TETARD

Monsieur Jean-Claude MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Le projet de doublement de la conduite d'eau potable en provenance de CHENAC a été établi par les Services de la D.D.E. pour le compte du S.I.V.O.M. en 1977.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération a été transférée du S.I.V.O.M. à la VILLE DE ROYAN et une subvention de l'Etablissement Public Régional d'un montant de 1.505.000 F. pour un montant de travaux de 4.300.000 F. a été attribuée à la Ville par arrêté en date du 24 Juillet 1980.

Lors d'une réunion tenue en Mairie le 2 Décembre 1981, à laquelle assistaient M. LABBE Président du Syndicat de CHENAC, M. DELACROIX Ingénieur à la Direction Départementale de l'Agriculture, M. FONTANILLE, Directeur de la Compagnie des Eaux de ROYAN, M. le Maire, M. le Colonel LACHAUD, et les Services Techniques, il a été convenu de modifier le projet initial de la manière suivante :

./.

1°/ doubler la conduite dans la traversée du Marais de CHENAC sur une distance approximative de 1.150m.

2°/ construire un réservoir au sol de 5.000m³ sur le site de BELMONT, ce qui donnerait une sécurité de la distribution pour les fortes demandes du mois d'Août.

Le 10 Décembre 1981, M. le Maire a adressé à M. le Préfet de la Charente-Maritime une demande tendant d'une part à prolonger le délai de validité d'une partie de la subvention de l'Etablissement Public Régional pour la réalisation partielle du doublement de la conduite et d'autre part, au transfert du complément de subvention pour la création d'une réserve de 5.000m³ sur le site de BELMONT.

Le doublement de la conduite dans la traversée du Marais de CHENAC est à réaliser sur une distance effective de 1550m. Le projet est estimé à 1.787.000 F. valeur février 1982.

La dépense à prévoir en fin de travaux est de 1.960.000 F.

L'étude du projet de construction du réservoir sur le site de BELMONT est en cours et l'estimation en sera connue début Mai 1982.

Par lettre en date du 17 Mars 1982, M. le Préfet demande à M. le Maire de lui adresser les dossiers correspondants à ces opérations/

LE CONSEIL MUNICIPAL

où l'exposé de M. le Rapporteur

Vu l'avis favorable de la Commission "urbanisme et Construction, Equipement et Environnement, Travaux, réunie le 31 Mars 1982,

DECIDE :

- d'approuver le projet de renforcement de la conduite d'eau potable sur une distance de 1.550m (traversée du Marais de CHENAC)

- d'approuver le plan de financement de ce projet qui s'établit comme suit :

Montant total des travaux;.....	1.960.000 F.
Subvention de l'E.P.R. 35%.....	686.000 F.
Ville de ROYAN.....	1.274.000 F.

- de solliciter de l'Etablissement Public Régional la prolongation du délai de validité d'une partie de la subvention soit 686.000 F. pour la réalisation partielle des travaux d'interconnexion.

- de dégager les ressources nécessaires à la réalisation des travaux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire,
l'Adjoint Délégué,
A. LACHAUD.

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT SUR MER
VILLE DE ROYAN

82077B

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA CONDUITE
EN PROVENANCE DE CHENAC

NOTICE EXPLICATIVE

ROYAN, le 16 AVRIL 1982

Le Maire,


P. LIS.

- de constituer une réserve de 5.000m3 semi-enterrée sur le site de BELMONT.

- de réduire le taux de travail de la conduite ϕ 500 dans sa partie la plus sollicitée c'est à dire, dans la traversée du Marais de CHENAC, de la station de pompage à l'entrée du Village de BAZAN (longueur 1.500m).

Le projet général a pour objet :

IV - CONSTANCE DU PROJET

La création d'une sâche de 5.000m3 près du réservoir de BELMONT permettrait d'exploiter au mieux les sources de CHENAC par pompage d'un débit horaire de 900m3 pratiquement 24h sur 24h.

(pendant la nuit.)
conséquents, ce qui oblige à arrêter le pompage dès que la demande diminue capacité du réservoir de Belmont (2.400m3) ne permet pas de réaliser de stockages est assuré actuellement par les installations existantes. Mais, la table autorise la ville de ROYAN à prélever un débit instantané de 900m3/h, ce qui le Syndicat des eaux de CHENAC, par une convention en date du 11 septembre 1981

Pendant la majeure partie de l'été, les consommations journalières de la région de ROYAN avoisinent 25.000m3.

III - CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le pompage est assuré par deux groupes électrogènes de 560m3/h. unitaire, assurés en marche parallèle un débit total de 970m3/h. Une troisième pompe d'un débit de 600m3/h. est en cours d'installation et permettra d'assurer le secours en cas de panne d'une des deux autres pompes.

Il convient d'assurer la sécurité de la conduite ϕ 500m/n dans sa partie la plus sollicitée, c'est à dire, près de la station de pompage, dans la traversée du Marais de CHENAC.

La production des pompages de CHENAC-CHAVIGNAC est dirigée également vers le réservoir de BELMONT à ROYAN par une conduite ϕ 500m/n qui permet de transférer 18.000m3/j. La conduite en fonte ductile avec joints en fonte grise travaille actuellement à sa pression de service limite, compte-tenu des pertes de charges importantes engendrées par sa grande longueur (20kms) et par le débit des pompes de l'ordre de 970m3/h, correspondant à une vitesse de 1,40m seconde.

La production des forages de Saunon, assure à raison de 12000m3/j. la fourniture en eau potable de ROYAN par l'intermédiaire d'une conduite très ancienne ϕ 300m/n qui refoule sur le réservoir de Belmont situé sur la R.N. 150 à l'entrée Nord de ROYAN ainsi que par une conduite plus récente ϕ 450m/n refoulant également sur le réservoir de BELMONT.

- SAUNON (forages de la Bourgeoisie I et la Bourgeoisie II)
- CHENAC (pompage de CHAVIGNAC).

L'alimentation en eau potable des communes urbaines de ROYAN, ST-GEORGES-DÉ-DIDONNE, ST-PALAIS S/MKH et VAUX S/MKH est assurée à partir de :

II - SCHEMA DU RESEAU D'ADUCTION

Le présent dossier de financement a pour objet de présenter les travaux de CHENAC par une conduite de ϕ 600m/n.
doublement de la conduite d'aduction ϕ 400m/n dans la traversée du Marais de

Définition du présent dossier

Les travaux comprennent la fourniture et la pose d'une conduite Ø 600mm en doublement de la conduite Ø 500mm sur 1.550ml, entre la station de pompage et l'entrée du Village de BARZAN.

Le montant de l'opération s'élève à 1.960.000 F.

Les travaux seront subventionnés à 35%, la Commune de ROYAN assurant le financement complémentaire.

RENFORCEMENT DE LA CONDUITE
DE CHENAC

- DETAIL ESTIMATIF -

DÉSIGNATION	N°	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	SOMME
A - TERRASSEMENTS				
Tranchée pour canalisation en terrain ordinaire prix comprenant :				
- ouverture de tranchée				
- nivellement du fond de fouille,				
- remblaiement,				
- chargement et enlèvement des terres en excédent, profondeur maximum 1m00 au-dessus de la génératrice supérieure du tuyau				
- Pour une canalisation de ϕ 500 mm	1.1	6,00 ml	28,00	168,00
- Pour une canalisation de ϕ 600 mm	1.2	1550 ml	29,00	44.950,00
- Plus-value au prix 1.1. & 1.2 pour surprofondeur de tranchée exécutée au-delà de la profondeur maximum	2	1500 dm	2,50	3.750,00
- Plus-value aux prix 1.1 & 1.2 pour exécution de tranchée en terrain rocheux	3	1000 dm	3,00	3.000,00
- Plus-value aux prix 1.1 et 1.2 pour exécution d'un lit de pose spécial. Ce prix rémunère l'approfondissement de tranchée sur 30 cm, les épaissements, les blindages, la fourniture et la mise en place de gravillon ou pierres cassées	4	900 ml	36,00	32.400,00
- Réfection définitive de chaussée empierrée	5	60 m2	28,00	1.680,00
A REPORTER				85.948,00
				.../...

DESIGNATION	N°	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	SOMME
<i>Report.</i>				85.948,00
- Réfection définitive de chaussée goudronnée en bi-couche m ²	6	150,00	65,00	9.750,00
- Chargement et enlèvement des terres impropres au remblai	7	800 m ³	20,00	16.000,00
- Fourniture et mise en place de sable pour remplacement des terres impropres et pro- tection de la conduite	8	800 m ³	91,00	72.800,00
				184.498,00 =====
<u>B - MACONNERIE - DIVERS</u>				
- Béton ordinaire dosé à 300 kg de ciment pour butées et ancrages	9	12 m ³	600,00	7.200,00
- Construction de regards pour ventouse de 1 m x 1 m x 1m80, non compris le tampon fonte ductile	10	2 u.	1.880,00	3.760,00
- Construction de regards pour robinets-vanne de 1m40 x 1m40 x 1m80, non compris le tampon fonte ductile	11	2 u.	2.400,00	4.800,00
- Fourniture et pose de tampon fonte ductile	12	4 u.	530,00	2.120,00
- Plus-value pour croisement d'ouvrages :				
- inférieur à 0m50	13.1	4 u.	100,00	400,00
- supérieur à 0m50	13.2	1 u.	180,00	180,00
				18.460,00 =====
<u>C - CANALISATIONS</u>				
- Fourniture et pose en tranchée ouverte de canalisation en fonte standard 2 GS à joint automatique flexible, y compris protection par manche en polyéthylène si nécessaire				
- Canalisation ø 500	14.1	6 ml	550,00	3.300,00
- Canalisation ø 600	15.2	1.550 ml	733,00	1136.150,00
			A REPORTER ...	1139.450,00
				.../...

DÉSIGNATION	N°	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	SOMME
<i>Report.</i>				1.139.450,00
Fourniture et pose en tranchée ouverte de pièces de raccord en fonte ductile à joint Express, y compris les joints et la protec- tion par manche polyéthylène si nécessaire				
- <u>Pour canalisation ø 500</u>				
- B.E.	14.2	2	1.630,00	3.260,00
- B.U.	14.3	P.M.	1.180,00	P.M.
- Manchon	14.4	P.M.	2.360,00	P.M.
- Coude 1/8	14.5	1	3.470,00	3.470,00
- Coude 1/16	14.6	P.M.	2.970,00	P.M.
- Coude 1/32	14.7	P.M.	2.710,00	P.M.
- Té	14.8	P.M.	4.050,00	P.M.
- Cône	14.9	P.M.	3.000,00	P.M.
- Plaque pleine	14.10	P.M.	950,00	P.M.
- <u>Pour canalisation ø 600</u>				
- B.E.	15.2	P.M.	2.520,00	P.M.
- B.U.	15.3	1	1.590,00	1.590,00
- Manchon	15.4	1	3.040,00	3.040,00
- Coude 1/8	15.5	6	4.830,00	28.980,00
- Coude 1/16	15.6	1	4.040,00	4.040,00
- Coude 1/32	15.7	1	3.640,00	3.640,00
- Té	15.8	4	5.660,00	22.640,00
- Cône	15.9	1	3.820,00	3.820,00
- Plaque pleine	15.10	P.M.	1.370,00	P.M.
- Plaque de réduction 200/100	15.11	P.M.	367,00	P.M.
				1.213.930,00
- <u>ROBINETTERIE - FONTAINERIE</u>				
Fourniture et posé en regard de robinet vanne papillon série 10 bars				
ø 500	16.1	1	18.500,00	18.500,00
ø 600	16.2	2	22.000,00	44.000,00
			A REPORTER	62.500,00
				.../...

DÉSIGNATION	N°	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	SOMME
<i>Report.</i>				62.500,00
Fourniture et pose de joint de démontage				
- ø 500	17.1	1	4.400,00	4.400,00
- ø 600	17.2	2	4.970,00	9.940,00
- Fourniture et pose d'une pièce de raccordement en Y, en acier	18	1	9.900,00	9.900,00
- Fourniture et pose en regard de ventouze automatique ø 100 mm y compris le robinet vanne méplat	19	2	3.850,00	7.700,00
- Installation complète de vidange ø 100 mm y compris le robinet vanne sous bouche à clé	20	2	1.400,00	2.800,00
				97.240,00
				=====
<u>E - D I V E R S</u>				
- Fourniture et pose de bornes de repérage	21	7	80,00	560,00
- Raccordement sur conduite existante ø 500	22	1	4.500,00	4.500,00
- Fourniture et pose d'une ligne pilote en câble armé (5 fois 1,5 ²) avec grillage aver- tisseur	23	P.M.	21,00	P.M.
				5.060,00
				=====
				...

RECAPITULATION

A - TERRASSEMENTS.....	184.498,00
B - MAÇONNERIE - DIVERS.....	18.460,00
C - CANALISATIONS.....	1.213.930,00
D - ROBINETTERIE - FONTAINERIE.	97.240,00
E - DIVERS.....	5.060,00
	<hr/>
TOTAL H.T.....	1.519.188,00
T.V.A. 17,60%.....	267.377,08
	<hr/>
TOTAL T.T.C. (val. Fév.1982)	1.786.565,08
Provision pour actualisation divers et imprévus 10%.....	178.656,50
	<hr/>
TOTAL.....	1.965.221,58 arrondi à <u>1.960.000,00 F.</u>

»

o o

18 1982
Le Maire

The image shows a circular official seal on the left, which is mostly blank. To its right is a handwritten signature in dark ink, written over a horizontal line. The signature appears to be 'M. L...'.